

OFFRE DE STAGE : PROPOSITION D'AMÉNAGEMENTS DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS SUR LE BASSIN VERSANT DU SARTE (commune de Galié 31)

Le Syndicat Mixte Garonne Amont regroupe les communes riveraines du Sarté, affluent de la Garonne et de la Garonne Amont. Sur ce territoire, le SMGA a la compétence GEMAPI et met en œuvre un programme d'études préalables à un programme d'actions de prévention des inondations.

Contexte :

La commune de Galié est soumise à des inondations très récurrentes (au moins une fois par an), par divers phénomènes concomitants : crues du Sarté, remontée de nappes, résurgences, débordement du Sarté, de la Garonne (moins fréquent), dysfonctionnement du pluvial. Ces inondations impactent des habitations, une entreprise, la voirie, etc.

Après sollicitation de la commune de Galié, le SMGA a engagé des premières analyses sur le territoire, en partenariat avec la commission communale « PIGMA » et a inscrit une action au PEP-PAPI Garonne amont en vue de proposer des orientations d'aménagements de lutte contre les inondations. Cette étude pourra s'appuyer sur le recueil des données réalisé.

OBJECTIF(S) :

Etudier la/les cause(s) des inondations sur la commune de Galié, ciblant les problématiques du Sarté sur la commune de Galié, et les potentiels axes d'améliorations pour réduire la fréquence des inondations. Déterminer les aménagements de lutte contre les inondations à prévoir pour protéger la commune de Galié des inondations fréquentes = action du PEP-PAPI Garonne Amont.

Production attendue : Rapport d'étude, Programme de travaux proposé.

Descriptif de l'offre de stage :

- La première étape sera de continuer le recensement et l'analyse des informations sur les crues connues, évaluations des impacts, description des phénomènes, identification des dysfonctionnements, récupération et/ou acquisition de données de pluies, données sur le niveau des nappes, études existantes etc.
- Ensuite sera menée une analyse hydraulique sur le Sarté qui s'appuiera sur les levés topographiques réalisées en 2022. Cette analyse permettra d'identifier les causes des inondations, les points noirs et ainsi de définir une stratégie de gestion. Cette analyse pourra aussi s'appuyer sur l'analyse de vulnérabilité menée sur la Garonne de Chaum à Luscan (action 1.10) où les inondations de la Garonne sont ciblées.
- Définition de travaux coordonnés de réduction du risque inondations au stade avant-projet (AVP). Ces travaux pourront être de diverses natures : mise en place de protections individuelles, création de zones d'expansion de crues en amont, amélioration du fonctionnement du pluvial, amélioration du fonctionnement des fossés, amélioration des modalités d'entretien du ruisseau, etc.
- Réunion de concertation et de sensibilisation des riverains en lien avec la commission PIGMA (commission communale sur le risque inondation composée de riverains).
- Ventiler les interventions par maîtres d'ouvrages.
- Définir les besoins pour la poursuite du projet et proposer un calendrier prévisionnel.

Selon l'avancement, l'évaluation de la faisabilité technique, économique et réglementaire des orientations d'aménagements proposées, et leurs impacts potentiels, notamment sur le fonctionnement hydraulique et la qualité du milieu aquatique pourra être réalisée ; à partir d'une analyse coût/bénéfice – avantages/inconvénients (estimation

du coût des travaux, d'entretien et de fonctionnement, enjeux fonciers...), confirmer les aménagements de lutte à mettre en place.

GAIN(S) ATTENDU(S) : Etablissement d'un diagnostic, déduire des orientations d'aménagement pour améliorer la résilience du territoire, amélioration de la connaissance.

PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF : Identifier les mécanismes en jeu, Disposer des levés topographiques, disposer de la connaissance des pluies, évaluer les débits, récupérer des données piézométriques.

LIMITE(S) DE LA RÉPONSE : incertitudes liées au fait que c'est un bassin versant karstique, très délicat de prendre en compte l'arrivée par les résurgences, difficultés à traiter les inondations de nappes dont les connaissances sur les niveaux sont insuffisantes.

Dans le cadre de ses missions, le (la) stagiaire pourra être amené(e) à suivre et à participer aux études et travaux en cours sur le territoire du SMGA.

Profil du candidat

Notions / connaissances du contexte réglementaire lié aux milieux aquatiques, et à la prévention du risque d'inondation

Notions / connaissances sur le risque d'inondation, et dans le domaine de l'hydraulique, de l'hydrologie et de la gestion des milieux aquatiques

Connaissances et pratique des logiciels Pack Office, QGIS et du logiciel de modélisation libre type HEC-RAS 2D.

Autonomie et rigueur, Esprit de synthèse et capacités rédactionnelles

Aptitude à la communication et à la concertation

Profil : Bac+5 – Ingénieur ou master 2 professionnel dans le domaine de la gestion de l'eau, de l'hydraulique, de l'hydrologie, de la prévention des risques, de l'aménagement du territoire

Informations complémentaires

Durée de stage souhaitée : 5 à 6 mois

Début du stage : février/mars 2023

Lieu du stage : dans les locaux du Syndicat Mixte Garonne Amont à Montréjeau (31210)

Stage indemnisé réglementairement

Permis B et véhicule personnel

Comment postuler ?

C.V détaillé, lettre de motivation et contenus de formation (unités d'enseignements) à adresser par mail à : contact@sm-garonne-amont.fr

Monsieur le Directeur,

Syndicat Mixte Garonne Amont

Hôtel de Lassus – 6 rue du Barry

31210 Montréjeau

Tel. : 05.62.00.79.38

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 3 Février 2023 (souhaitable avant le 20 janvier 2023)